

CONSEIL D'ORIENTATION
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N° 2017-CO-23

OBJET : MODIFICATION DE L'ARRETE ET DES PROCEDURES D'APPLICATION DES REGLES DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES GREFFONS PRELEVES SUR PERSONNE DECEDEE

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents :</u>
Professeur Patrick NIAUDET, président du conseil d'orientation	Monsieur Jean-Louis TOURAINE, député
Monsieur Christophe MASLE, représentant de l'Association « France AMP »	Madame Catherine GENISSON, sénatrice
Madame Pascale FOMBEUR, membre du Conseil d'Etat	Madame Catherine DEROCHE, sénatrice
Madame Frédérique DREIFUSS-NETTER, membre de la Cour de cassation	Monsieur Gilbert BARBIER, sénateur
Monsieur Bruno GAURIER, représentant de l'Association des paralysés de France	Monsieur Daniel CHASSEING, sénateur
Monsieur Antoine LAZARUS, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme	Professeur Louis BUJAN, expert scientifique spécialisé en biologie et médecine de la reproduction et du développement
Docteur Jean-Marie KUNSTMANN, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	Professeur Jean-Pierre JOUET, expert scientifique spécialisé en hématologie
Madame Danièle LOCHAK, représentante de la Ligue des droits de l'homme	Professeur Bertrand FONTAINE, expert scientifique spécialisé en neurologie
Monsieur Philippe VAUR, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales	Monsieur David LE BRETON, anthropologue
Professeur Denis CASTAING, expert scientifique spécialisé en transplantation d'organes	Docteur Luc SENSEBE, hématologue
Monsieur Gérard LABAT, représentant de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux	Madame Nathalie TRICLIN, représentante de l'Association Alliance maladie rares
Docteur Pierre LEVY-SOUSSAN, pédopsychiatre	Monsieur Marc GRASSIN, philosophe
Madame Agnès LEVY, psychologue	

Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et
- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.

DECIDE, à la majorité des membres présents :

Article 1er :

d'approuver le texte relatif aux modifications de l'arrêté et des procédures d'application des règles de répartition et d'attribution des greffons prélevés sur personne décédée, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Saint-Denis, le 14 septembre 2017

Le président du conseil d'orientation
de l'Agence de la biomédecine



Patrick NIAUDET